



Compétence 6

Planifier des voyages nationaux

Objectif(s) de la leçon:

- Planifier des voyages à effectuer dans des provinces canadiennes.

*Charte de consommation de carburant à la fin de la leçon

Exercice de planification d'un voyage national

Votre terminal d'attache est au 11445 Rue Rivet, Montréal-Est, QC H1B 1A9.

Nous sommes lundi matin 8h, au mois de juillet.

Consignes du répartiteur:

- Vous devez aller chez le client avec le tracteur pour atteler la semi-remorque qui sera déjà chargée et prête à partir.
- La livraison de la marchandise doit se faire mardi matin à 8h.
- Les autres informations nécessaires dont vous avez besoin pour planifier le voyage se trouvent sur votre billet de connaissance (B/L).
- Si vous devez mettre du carburant, vous ne pouvez en mettre que dans des Petro-Pass.
- Une fois la livraison complétée, le client chargera votre remorque de nouvelles marchandises et vous reviendrez chez le client initial pour refaire la livraison.

Contactez-moi par texto quand la livraison sera effectuée en Ontario.

Bon voyage !

Voici votre équipement:

Capacité totale de vos deux réservoirs de carburant : 600 litres

Consommation moyenne du véhicule dans ce type de trajet : 45 litres/100km.



17 000, rue Aubin
 Mirabel (Québec) J7J 1B
 Téléphone : (450) 435-0167
 Télécopieur : (450) 435-0933

**CONNAISSMENT NON NÉGOCIABLE NO DE CONN.
 BILL OF LADING NOT NEGOCIABLE B/L no**

1. Expéditeur ou agent (nom & adresse)/Consignor or agent (name & address) Nexans 460 avenue Durocher, Montréal-Est, QC H1B 5H6		2. No cpts expéditeur/Consignor's acct no	3. Date	3. No ref. expéditeur/Consignor's ref. no	
7. Consignataire (nom et adresse)/Consignee (name & address) Manitoulin Transport 75 Mumford Road, Sudbury, ON, P3Y 1L1		5. Nom du transporteur/Name of carrier		6. No ref. transporteur/Carrier's ref. no	
9. Partie à notifier - Courtier en douane/Notify party - Customs broker		8. Reçu au point d'origine, à la date et de l'expéditeur mentionné aux présentes les marchandises ci-après décrites en bon état apparent (le contenu des colis et sa condition étant inconnus) marqué, contresigné et destinées tel que ci-après mentionné, que le transporteur consent à transporter et à délivrer à leur consignataire au point de destination si ce point se trouve sur la route qu'il est autorisé à desservir, sinon à faire transporter et délivrer par un autre transporteur autorisé à se faire et ce, aux taux et à la classification en vigueur à la date de l'expédition. Il est mutuellement convenu que chaque transporteur transportant lesdites marchandises en tout et en partie sur le parcours entier ou une portion quelconque de celui-ci jusqu'à destination et que tout intéressé à ladite expédition pour tout service à effectuer en vertu des présentes est sujet à toutes les conditions imprimées ou écrites non prohibées par la loi, incluant les conditions contenues au verso des présentes qui sont acceptées par l'expéditeur pour lui-même et ses ayants droit. Received at the point of origin on the date specified, from the consignor mentioned herein, the property herein described, in apparent good order, exempt as noted (contents and conditions of contents of package unknown) marked, consigned and destined as indicated below, which the carrier agrees to carry and to deliver to the consignees at the said destinations, if on its own authorized route or otherwise to cause to be carried by another carrier on the route to said destination, subject to the rates and classification in effect on the date of shipment. It is mutually agreed, as to each carrier of all or any of the goods over all or any portion of the route to destination, and as to each party of any time interested in all or any of the goods, that every service to be performed hereunder shall be subject to all the conditions not prohibited by law, whether printed or written, including conditions on back hereof, which are hereby agreed by the consignor and accept for himself and his assigns.			
10. Point d'origine/Point of origin Montréal, QC					
11. Et route/Destination and		12. VALEUR DÉCLARÉE / DECLARED VALUATION Responsabilité maximum de 4,41\$ par kilogramme selon le poids total de l'expédition à moins qu'une valeur supérieure n'ait été déclarée au recto par l'expéditeur (Conditions 9 et 10 au verso). Maximum liability of 4,41\$ per kilogram, depending on the total weight of the shipment, unless the shipper has declared a higher value on the front of the bill of lading (Conditions 9 and 10 back).			
13. Marques et numéros*/ Marks & numbers*	14. Nombres total de colis*/ Total no of packages*	15. Description générale de l'expédition*/ General description of shipment*	16. No du véhicule*/ Vehicle no*	17. Poids brut et cubage*/ Total weight & cubage*	
18. Nombre et type de paquets/ Number and type of packages		19. Description des marchandises et particularités/ Particulars of goods, marks and exceptions	20. Poids/Weight	21. Taux/Rate	22. Montant/Amount
6		Anodes de cuivre		31 500 KG	
23. FRAIS DE TRANSPORT/ FREIGHT CHARGES					
À percevoir/Collect <input type="checkbox"/>					
Payés d'avance/ Prepaid <input type="checkbox"/>					
Les frais seront à percevoir à moins d'avis contraire/ Freight charges will be collect unless market prepaid					
25. Envois contre remboursement/ C.O.D. SHIPMENT Frais de recouvrement/ Collection charges					
À percevoir/Collect <input type="checkbox"/>					
Payés d'avance/Prepaid <input type="checkbox"/>					
26. Entente spéciale entre l'expéditeur et le transporteur, y faire référence/ Special agreement between consignor & carrier, advise here				Frais de recouvrement/Collection charges \$	
27. AVIS DE RÉCLAMATION a) Le transporteur n'est responsable de pertes, de dommages ou de retards aux marchandises transportées qui sont décrites au connaissance, qu'à la condition qu'un avis écrit précisant l'origine des marchandises, leurs destinations, leur date d'expédition et le montant approximatif réclamé en réparation de la perte, des dommages ou du retard ne soit signifié au transporteur initial ou au transporteur de destination, dans les soixante (60) jours suivants la date de la livraison des marchandises ou dans les cas de non-livraison, dans un délai de neuf (9) mois suivants la date de l'expédition.		NOTICE OF CLAIM a) No carrier is liable for loss, damage or delay to any goods carried under the Bill of Lading unless notice therefor setting out particulars of the origin, destination and date of shipment of the goods and the estimated amount claimed in respect of such loss, damage or delay is given in writing to the originating carrier or the delivering carrier, within sixty (60) days after the delivery of the goods or, in the case of failure to make delivery, within nine (9) months from the date of shipment		Total D. \$	
N.B. VEUILLEZ PRENDRE CONNAISSANCE DES CONDITIONS AU VERSO, QUI SONT ACCEPTÉES PAR LES PRÉSENTES/ N.B. NOTE CAREFULLY CONDITIONS ON BACK HEREOF WHICH ARE HEREBY ACCEPTED				28. À l'arrivée*/ Inbound* \$	
				29. Au-delà*/ Beyond* \$	
				31. Autres (précisez)/ Others (specify)* \$	
32. Expéditeur/Consignor Date* Par/Per	33. Transporteur/Carrier Date* Par/Per	34. Consignataire/Consigner Date* Par/Per	35. Total des frais*/ Total charges* \$		

* Information facultative / Optional information



Document de planification d'un voyage national	
Étape 1	
Étape 2	
Étape 3	
Étape 4	
Étape 5	
Étape 6	
Étape 7	
Étape 8	
Étape 9	
Étape 10	
Étape 11	
Étape 12	
Étape 13	
Étape 14	
Étape 15	
Étape 16	
Étape 17	
Étape 18	
Étape 19	
Étape 20	
Étape 21	
Étape 22	
Étape 23	
Étape 24	



Étape 25	
Étape 26	
Étape 27	
Étape 28	
<p>La vitesse moyenne pour effectuer ce type de trajet avec ces chargements est de 75 km/h.</p>	

Endroits d'arrêts pour les périodes de repos consécutifs obligatoires

Endroit 1 :

Endroit 2 :

Endroit 3 :

Endroit 4 :

Endroit 5 :

Endroits prévus pour mettre du carburant en cas de besoin :

Endroits où prendre une douche :

Endroit de livraison 1:

Endroit de livraison 2:



Distance totale du voyage à l'aller :
Distance totale du voyage au retour :
Temps estimé pour effectuer le voyage pour le client 1 :
Temps estimé pour effectuer le voyage pour le client 2 :
Moment du départ au plus tard pour l'aller :
Quantité de carburant nécessaire pour l'ensemble du voyage (aller-retour):
Charges réglementaires sur les essieux et sur l'ensemble du véhicule: OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>

Données pour le calcul de consommation de carburant dans cette leçon pour les exercices ci-dessous

- MTC 41 500 kg et moins = 35 litres/100 km
(incluant le transport pour les États-Unis)
- MTC entre 41 501 kg et 49 500 kg = 45 litres/100 km
- MTC 49 501 kg et plus = 55 litres/100 km

Données pour la conversion des miles en kilomètres et kilomètres en miles. Ces renseignements sont aussi en référence dans l'Atlas Rand McNally dans la page de la légende.

1 mile = 1.609 km (on multiplie les miles par 1.609)
1 km = 0.622 mile (on multiplie les kilomètres par 0.622)

